

N° 2024\_043

## FINANCES - Transfert emprunt Z.A Varigoins vers CCTVL

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le vendredi 24 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 3 juin 2024 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

### Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Christine ADRIAN, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Joël GIRARD, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LÉBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU, Jean-Marc MASSE, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUERE.

En exercice : 21  
Quorum : 11  
Présents : 21  
Votants : 21

Secrétaire de séance : Valérie LABOUACHRA

**Vu** le transfert de compétences du budget Zone d'Activités des Varigoins, en 2017, de la commune de Saint-Ay vers la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire ;

**Vu** les dispositions votées dans la délibération n°2019-013 en date du février 2019 ;

**Vu** la délibération n°2019-016 du 25 mars 2019 portant sur le budget annexe zone d'activité – affectation des résultats et clôture, mentionnant que le financement de ces emprunts ne sera pas déduit des attributions de compensations versées par la CCTVL à la commune de Saint-Ay ;

A l'issu des échanges avec la CCTVL, il est convenu le transfert des emprunts ; puis dans la mesure où ceux-ci ont été intégralement remboursés par la CCTVL, la régularisation/neutralisation des écritures de transfert,

N° DE CONTRAT	BANQUE	TAUX	MONTANT INITIAL	CAPITAL RESTANT DÙ LORS DU TRANSFERT
245038	CREDIT MUTUEL	3.71%	85 000,00€	46 412,69€
70077340884	CREDIT AGRICOLE	2.96%	360 000,00€	119 349,34€

### ***M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal :***

**D'AUTORISER** le transfert des emprunts de la Zone d'Activité des Varigoins à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire puis de sa neutralisation,

**D'AUTORISER** le comptable public à effectuer les opérations de transfert puis de neutralisation des emprunts par opération non budgétaire,

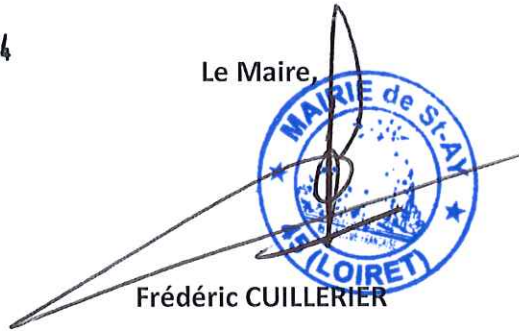
**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les avenants et toute pièce concernant ces transferts.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITE**



Pour extrait certifié conforme  
A Saint-Ay, le 07 JUIN 2024

Le Maire,

  
Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le 07 JUIN 2024  
Et de l'affichage le 07 JUIN 2024

Le secrétaire de séance, Valérie LABOUACHRA